



Clermont-Ferrand, le 13/6/2017.

Objet : mise en œuvre en marche forcée de l'ingénierie territoriale au CD63.

Suite au report du dossier demandé à l'unanimité par les 4 Organisations Syndicales lors du Comité Technique du 3/4/2017, le Président du Conseil Départemental avait souhaité que la collectivité apporte des compléments au dossier qui avait été présenté en version « allégée » au précédent C.T. (4 pages !).

Entre temps, nous avons constatés que la collectivité avait mis les Organisations Syndicales devant le fait accompli, en adressant un courrier individuel aux agents concernés le 20/4/2017 (avec une réponse impérative au 5/5/2017). Par ce courrier, nous apprenions qu'une CAP était prévue en juin afin que l'administration statue au cas par cas, sans que l'organisation collective soit organisée et présentée en CT !

Une réunion informelle avec les Organisations Syndicales et les DG concernés a eu lieu le 4 mai en dehors des instances paritaires. Lors de cette réunion houleuse, les OS avaient à nouveau demandé aux DG de s'expliquer sur la forme et sur le fond.

En préalable à la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale, nous vous rappelons que la CGT avait exigé qu'un dossier complet soit présenté au CT du 12/6/17 (avant la CAP !) avec notamment :

- 1) Un organigramme précis de tous les agents concernés par cette nouvelle mission (**éléments absents au dossier du CT 3/4/17 et enfin transmis au CT du 12/6...**)
- 2) Un dossier complet précisant les calculs de quotités de mise à disposition pour tous les agents concernés en adéquation avec les besoins réels (**réponses partielles au CT**).
- 3) Un modèle de convention de mise à disposition individuelle sans la mention « projet » (**absent au dossier du CT**)
- 4) Un dossier précisant quelles missions devraient être abandonnées pour libérer l'équivalent du temps nécessaire pour assurer ses nouvelles tâches ? **pas de réponse !**
- 5) Un programme de formation spécifique pour accompagner cette nouvelle mission (**en attente de précisions**)
- 6) Un modèle de convention avec les communes et la liste exhaustive des missions susceptibles d'être confiées à l'agence. (**en attente de précisions**)

Depuis, la collectivité a fait le choix de présenter le dossier ingénierie en CAP le mardi 6 juin, en amont du CT qui aurait dû statuer sur l'organisation collective. **Dans ces 2 instances, La CGT CD63, c'est prononcé CONTRE la mise en œuvre imposée par la collectivité (non par idéologie, mais pour dénoncer « l'ordre » imposé par l'administration). Lors du CT du 12/6/17, les 4 Organisations Syndicales représentatives de la collectivité ont votés CONTRE la mise en œuvre du projet tel qu'il était présenté!**

Notre organisation syndicale a donc été amené à se prononcer CONTRE la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale qui aurait mérité un cadrage pour éviter d'exposer les agents : aux surcharges de travail, aux manques de consignes claires, aux prises de responsabilités individuelles...

Dans ces conditions dites de « volontariat », notre Organisation Syndicale invite le personnel à se prononcer et ne pas faire acte de volontariat sur cette nouvelle mission supplémentaire qui en outre ne leur apportera aucune reconnaissance financière de la part de la collectivité.

Les représentants élus du syndicat CGT.